Image not found or type unknown

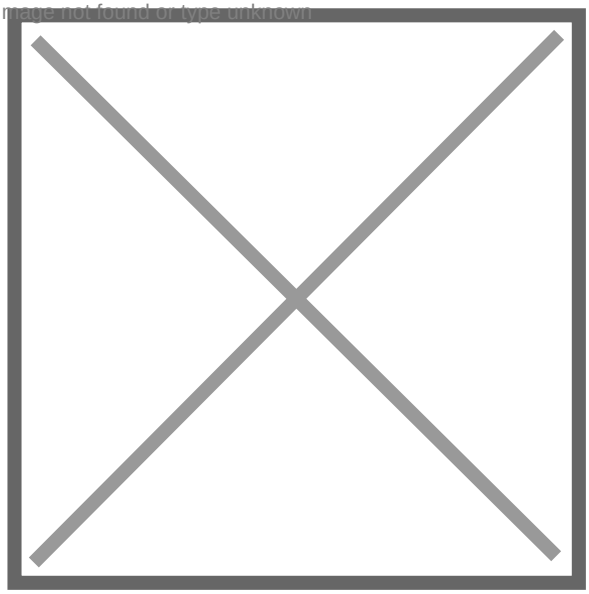

Réclamation d'un remboursement de crédit

Par **limasset dominique_old**, le **23/11/2007** à **21:03**

Ce n'est pas pour moi, mais pour une vieille dame que je connais. En 1988, elle se fait démarcher pour un chauffage solaire, l'entreprise s'occupe de tut y compris de lui faire prendre un crédit. Quelques mois plus tard, ses voisins s'aperçoivent que le dit panneau solaire fuit et sur leurs conseils, cette brave dame appelle l'entreprise et finalement, celle-ci ne pouvant ou ne sachant pas réparer reprend tout le matériel en lui disant qu'ils s'occupent de tout. Cette brave Madame Tores arrête donc de payer ses mensualités et depuis donc 1989... plus rien ! Récemment, la tuile, elle m'en parle par l'intermédiaire de sa belle-fille, un courrier d'huissier qui lui réclame 8.000,00 €, mais si elle paye de suite, 5.000 suffiront ? J'essaye de savoir ce que cette brave dame, veuve de surcroit et pécuniairement très juste, bien que n'ayant pas droit je pense à l'aide juridique, peut faire. Dans un premier temps, je lui ai conseillé d'écrire à l'huissier en question (du moins j'écrirai pour elle car elle sait à peine lire) en lui mettant le témoignage du voisin qui se souvient très bien de l'aventure.
Si vous pouviez me donner un conseil pour que je sorte cette dame de là, je vous en serais reconnaissant.
Dominique Limasset

Par **LEEKIM**, le **24/11/2007** à **11:53**

Bonjour,

C'est un courrier simple ou une signification d'une condamnation que l'huissier a apporté ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés